

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2007
(convocation du 10 décembre 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Logiciels Microsoft. Maintenance, assistance technique et conseil. Appel d'offres ouvert. Autorisation.

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Communauté Urbaine de Bordeaux est propriétaire d'un parc de 1 600 postes de travail en constante augmentation. L'ensemble de ces postes de travail fonctionne actuellement sous le système d'exploitation Windows XP de Microsoft.

L'infrastructure serveur, de plus en plus complexe, comporte plus de 80 serveurs Microsoft Windows 2003 dont certains possèdent des fonctions de haute disponibilité. Ces serveurs permettent l'accès à des ressources fichiers, à Intranet, à Internet, à la messagerie, ainsi qu'à la plupart des applicatifs métiers de la Communauté Urbaine.

Compte tenu de cet existant, et malgré l'introduction progressive des logiciels libres au sein de notre système informatique, il s'avère nécessaire de disposer d'une maintenance logicielle Microsoft de haut niveau (hotline principalement) pour les produits tant serveurs que clients, d'une assistance technique, de prestations de conseil en préalable au déploiement de nouvelles technologies et de prestations d'audit des architectures en production.

La Direction des Systèmes d'Information peut estimer un minimum de prestations (hotline, expertise, conseil, audit) grâce à son expérience en la matière mais, de par leur nature, le montant total de ces prestations ne peut être connu.

En effet, on ne peut préjuger du nombre d'incidents susceptibles de se produire. Il en est de même pour les autres prestations. Dans ces conditions, seule la procédure d'un marché à bons de commande est adaptée.

Le marché sera conclu pour une durée de un an, reconductible trois fois pour une durée maximale de 4 ans à compter de la date de notification.

Le montant des commandes pour la durée maximale du marché est compris entre un minimum et un maximum définis comme suit :

- montant minimum du marché : 100 000 € H.T.,
- montant maximum du marché : 400 000 € H.T.

La dépense correspondante sera imputée au budget principal des exercices concernés :

- Chapitre 011 – Compte 6156 – Fonction 0201 – CRB R300
- Chapitre 011 – Compte 6288 – Fonction 0201 – CRB 300

Cet ensemble de prestations nécessite une mise en concurrence au niveau national et européen.

Conformément aux articles L2121-12 et L2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents constitutifs du marché sont consultables par les conseillers communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés, au 13^{ème} étage de l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le Président :

- à lancer la mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert à bons de commande, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics,
- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse et la mieux adaptée,
- à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un nouveau dossier adapté à la conjoncture économique ou modifié en application de l'article 59-III, soit par marché négocié dans les conditions prévues à l'article 3° du II de l'article 35 dans le cas d'offres inappropriées ou au 1° du I de l'article 35 dans le cas d'offres irrégulières ou inacceptables du Code des Marchés Publics,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 DÉCEMBRE 2007**

PUBLIÉ LE : 28 DÉCEMBRE 2007

M. MICHEL MERCIER